

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

14^e rencontre – 29 mars 2022 (8 heures AM)
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale
M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la performance
financière et à l'efficacité opérationnelle
M^e Chloé Normand, secrétaire générale
M^e Erika Cloutier, secrétaire générale adjointe
M. Bernard Beausoleil Chartrand, analyste, Secrétariat général

Invités :

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-
sionnements
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles

Mot de la direction générale

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la direction générale du 15 mars 2022
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- 4- DG-05-204 Bureau des services partagés et des projets institutionnels – délocalisation du centre administratif et de l'annexe – fourniture et installation des systèmes de multimédia – dépassement de coût au contrat à commandes *L.S.M Son & Lumières inc.*
- 5- A-29-2039-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2021-2022
- 6- A-31-4679 Service des ressources financières – le 1750, rue Saint-André – réfection de la maçonnerie – phase 2 – appel d'offres 25-3035P – attribution de contrat
- 7- A-31-4690 Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs, d'armoires et d'étagères en métal – appel d'offres 28-235P – attribution de contrat
- 8- A-31-4702 Service des ressources financières – école Saint-Henri – rénovation de l'atelier de cuisine – appel d'offres 25-3048P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4715-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d'offres 27-680P – autorisation d'une augmentation temporaire des prix pour deux items – entente initiale
- 10- A-31-4724 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d'offres 27-667P – exercice de la première option de renouvellement – lot 1
- 11- A-31-4725 Service des ressources financières – fourniture sur demande de lait-école – appel d'offres 27-676P – exercice de la première option de renouvellement
- 12- A-31-4727 Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais et crudités – appel d'offres 27-635P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 13- A-31-4730 Service des ressources financières – services spécialisés pour la gestion parasitaire – appel d'offres 15-361P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-4731 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-220P – exercice de la première option de renouvellement

- 15- A-31-4733 Service des ressources financières – services à taux horaires d’entrepreneurs spécialisés en réfrigération et ventilation – appel d’offres 15-329P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 16- A-31-4737 Service des ressources financières – service d’installation, d’entretien et de réparation de tableaux numériques (TNI) et d’écrans plats interactifs (ÉI) – appel d’offres 15-372P – attribution d’un contrat
- 17- A-33-1872 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l’estimation des honoraires professionnels pour l’Agent de sécurité SST des chantiers en cours dans le cadre du projet de la rénovation des gymnases (projet: 325 060 830)
- 18- A-33-1873 Service des ressources matérielles – bâtiment 278, situé au 7378, rue Lajeunesse – révision de l’estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation majeure (projet : 278 000 620)
- 19- Documents d’information :
- a) A-31-4631 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial sanitaire – écoles Saint-Albert-le-Grand et Notre-Dame-des-Victoires, annexe – appel d’offres 24-710P1 – annulation de l’appel d’offres
- b) A-33-1870 Service des ressources matérielles – École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration (EMICA) – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie de la résidence (projet : 354 030 860)
- c) A-33-1871 Service des ressources matérielles – école Saint-Clément – révision des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de l’enveloppe extérieure – phase 2 (projet : 082 014 640)
- d) A-33-1874 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc, annexe Prud’homme, située au 3641, Prud’homme – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment et de mise en conformité (projet : 041 000 280)
- e) A-33-1875 Service des ressources matérielles – école Bedford – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d’agrandissement de l’école (projet : 091 019 590)

- f) A-33-1876 Service des ressources matérielles – école Sophie-Barat – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure - phase 3 (projet : 056 050 250)

20- Décisions prises hors rencontre

21- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 15 mars 2022

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 15 mars 2022.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé et amendé en séance tenante. La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Bureau des services partagés et des projets institutionnels – délocalisation du centre administratif et de l'annexe – fourniture et installation des systèmes de multimédia – dépassement de coût au contrat à commandes L.S.M. Son & Lumières inc.

Document déposé : Rapport DG-05-204 en date du 29 mars 2022 de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *L.S.M. Son & Lumières inc.* pour la fourniture et l'installation des systèmes de multimédia;

CONSIDÉRANT que les périodes de confinement ainsi que l'ajout de mesures sanitaires ont occasionné des retards importants à l'avancement des travaux de construction et ainsi retardé les travaux d'installation des équipements audiovisuels tel que prévu au contrat de *L.S.M. Son & Lumières inc.*;

CONSIDÉRANT que la coordination entre les différents entrepreneurs des travaux de construction et *L.S.M.* a été plus difficile et a entraîné des visites et heures supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'une instabilité du système fait en sorte que la programmation du contrôleur de la salle se dérègle constamment rendant les équipements de la salle inutilisables;

CONSIDÉRANT que L.S.M. a fait multiples démarches en collaboration avec le consultant *Go Multimedia*, concepteur du projet d'audiovisuel et tous les fournisseurs et fabricants des produits pour arriver à la conclusion qu'un autre type de contrôleur que celui spécifié et fournit serait mieux adapté;

CONSIDÉRANT que la solution de L.S.M. permet de résoudre le problème rapidement à un coût minimal;

CONSIDÉRANT le dépassement de coût présenté dans ce rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée temporairement au budget de fonctionnement du CSSDM;

CONSIDÉRANT que cette dépense est incluse dans le montage financier présenté à l'annexe E du rapport DG-05-161-A (résolution 2 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 23 mai 2018);

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle à payer les frais supplémentaires de 17 859,30 \$ plus taxes à la firme *L.S.M. Son & Lumières inc.*, pour la fourniture et l'installation des systèmes de multimédia.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2039-A en date du 28 mars 2022
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que M. Carlo Prophète, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 60 % (21 heures/semaine) depuis le 4 janvier 2022 à l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT que Mme Alyssa Thibault-Savoie, technicienne interprète, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 23 août 2021 à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que M. Hervé Jérôme, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 30 % (10,50 heures/semaine) depuis le 17 janvier 2022 à l'EMICA;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 87 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 60 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Marguerite-De Lajemmerais à l'indice 100-258-6-23147-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien interprète à l'école Lucien-Pagé à l'indice 100-278-1-23400-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel à 30 % de technicien en éducation spécialisée à l'EMICA à l'indice 100-478-6-23167-167;
- 4° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

6. Service des ressources financières – le 1750, rue Saint-André – réfection de la maçonnerie – phase 2 – appel d'offres 25-3035P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4679 en date du 22 mars 2022
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 2 de la réfection de la maçonnerie au 1750, rue Saint-André;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *ST-DENIS THOMPSON inc.* au montant de 1 189 600 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 189 600 \$ plus taxes à *ST-DENIS THOMPSON inc.*, pour la réfection de la maçonnerie - phase 2 au 1750, rue Saint-André;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – fourniture sur demande de classeurs, d'armoires et d'étagères en métal – appel d'offres 28-235P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4690 en date du 23 mars 2022
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande des classeurs, d'armoires et d'étagères en métal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Unique Mobilier (2737-6557 Québec inc.)* au montant de 518 800 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 518 800 \$ plus taxes à *Unique Mobilier (2737-6557 Québec inc.)* pour la fourniture sur demande de classeurs, d'armoires et d'étagères en métal.

8. Service des ressources financières – école Saint-Henri – rénovation de l'atelier de cuisine – appel d'offres 25-3048P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4702 en date du 21 mars 2022
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'atelier de cuisine à l'école Saint-Henri;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 février 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert)* au montant de 861 040 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 861 040 \$ plus taxes à 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'atelier de cuisine à l'école Saint-Henri;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d'offres 27-680P – autorisation d'une augmentation temporaire des prix pour deux items – entente initiale

Document déposé : Rapport A-31-4715-A en date du 25 mars 2022
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué à *Tapis solution inc.* pour la fourniture sur demande du matériel de couvre-plancher;

CONSIDÉRANT que *Tapis solution inc.* a demandé une augmentation temporaire de ses prix soumis pour deux items (19 et 20);

CONSIDÉRANT que la demande de hausse de prix est justifiée par une hausse de prix de la matière première et dans le milieu du transport;

CONSIDÉRANT que *Tapis solution inc.* affirme que ces hausses seront éliminées dès que les deux distributeurs officiels pour le Canada, qui sont *Prosol inc.* et *Shnier-Gesco L.P* cesseront leurs hausses de prix;

CONSIDÉRANT que *Tapis solution inc.* maintient ses prix pour les dix-huit autres items prévus dans l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements avait fait des démarches de vérification de prix pour ces deux items auprès des concurrents potentiels et la seule offre intéressante reçue était celle d'un concurrent direct *S.H. Planchers central* mais celle-ci était supérieure à celle de *Tapis solution inc.* surtout pour l'item 19;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements recommande d'accepter cette hausse temporaire de prix pour les deux items soumis par *Tapis solution inc.*;

CONSIDÉRANT que le principal requérant, le Service des ressources matérielles a été consulté et qu'il recommande l'acceptation de cette augmentation de prix pour ces deux items;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER l'augmentation temporaire de prix demandée par *Tapis solution inc.* pour l'item 19 soit 20,70 % d'augmentation et de 49 % d'augmentation pour l'item 20 dans le cadre de l'entente pour la fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher. Selon les quantités estimées par le CSSDM, le montant de l'augmentation pour les sept mois restants de l'entente initiale présentement en cours s'élèvera à 8 049,13 \$.

10. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits laitiers – appel d'offres 27-667P – exercice de la première option de renouvellement – lot 1

Document déposé : Rapport A-31-4724, version corrigée en date du 30 mars 2022 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2021 à *Agropur Coopérative* pour une période d'une année (2021-2022);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que *Agropur Coopérative* accepte l'option de renouvellement moyennant une augmentation de prix pour trois produits, cette augmentation représente 8 %, pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et le Bureau des approvisionnements recommandent d'accepter l'augmentation et l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Agropur Coopérative* pour une première année à compter du 1^{er} juillet 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat pour la fourniture sur demande de produits laitiers lot 1, avec *Agropur Coopérative* pour un montant de 467 079,80 \$ (aucune taxe applicable) pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande de lait-école – appel d'offres 27-676P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4725 en date du 22 mars 2022
de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2021 à *Agropur Coopérative* pour une période d'une année (2021-2022);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que *Agropur coopérative* accepte l'option de renouvellement aux mêmes conditions pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Agropur coopérative* pour une première année à compter du 1^{er} juillet 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat pour la fourniture sur demande du lait-école avec *Agropur Coopérative* pour un montant de 1 115 845 \$ (aucune taxe applicable) pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

12.

Service des ressources financières – fourniture sur demande de fruits frais et crudités – appel d’offres 27-635P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4727 en date du 16 mars 2022
de Mmes Radia Dehimi et Marthe Murielle Papin concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} décembre 2020 à *Les aliments RMS Can-Am inc.* pour une période de sept mois;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale de sept mois et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la première année de renouvellement de l’entente arrive à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l’entente pour l’année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que *Les aliments RMS Can-Am inc.* accepte l’option de renouvellement pour une deuxième année supplémentaire aux mêmes conditions et prix que la première année de reconduction;

CONSIDÉRANT que *Les aliments RMS Can-Am inc.* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires est satisfait des services fournis par *Les aliments RMS Can-Am inc.*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires recommande l’exercice de l’option de renouvellement de l’entente avec *Les aliments RMS Can-Am inc.* pour une deuxième année à compter du 1^{er} juillet 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1^o d’AUTORISER le renouvellement d’un contrat de 224 219,75 \$ plus taxes avec *Les Aliments RMS Canam inc.* pour la fourniture sur demande de fruits frais et crudités, pour une deuxième année de renouvellement, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

13. Service des ressources financières – services spécialisés pour la gestion parasitaire – appel d’offres 15-361P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4730 en date du 25 mars 2022
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de service spécialisé dans la gestion parasitaire pour les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 février 2022;

CONSIDÉRANT que huit soumissions ont été reçues et que sept soumissions ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *RMB Extermination inc.* au montant de 142 824 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 47 608 \$ plus taxes à *RMB Extermination inc.* pour les services de gestion parasitaire des bâtiments du CSSDM. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

14. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-220P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4731 en date du 23 mars 2022
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences, un contrat a été attribué à l'entreprise *Prolab Scientifique Itée* pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le niveau de services de *Prolab Scientifique Itée* est jugé satisfaisant par le CSSDM;

CONSIDÉRANT que *Prolab Scientifique Itée* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat à commandes, avec *Prolab Scientifique Itée* pour la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences pour un montant annuel de 114 851,82 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

15. Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en réfrigération et ventilation – appel d'offres 15-329P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4733 en date du 23 mars 2022
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, cinq contrats à exécution sur demande ont été attribués à *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Belle-Rive inc.*, *Av-Tech inc.*, *Névé réfrigération inc.* et *Climatisation Morrison inc.* pour les services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi.

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été envoyée à *J.P. Lessard Canada inc., Ventilation Belle-Rive inc., Av-Tech inc., Névé réfrigération inc. et Climatisation Morrison inc.* afin de connaître leur intention et que ceux-ci ont tous accepté de renouveler l'entente pour une année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2022-2023);

CONSIDÉRANT que le montant du bon de commande initialement prévu pour la deuxième option de renouvellement a été réduit de 13 896,24 \$ (dépassement) comme indiqué dans le tableau de la page 2 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 115 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER le renouvellement des contrats pour les services à taux horaires d'entrepreneurs en réfrigération et ventilation, avec *J.P. Lessard Canada inc., Ventilation Belle-Rive inc., Av-Tech inc., Névé réfrigération inc., et Climatisation Morrison inc.*, pour un montant global annuel de 301 867,76 \$ plus taxes, pour la période du 30 mars 2022 au 29 mars 2023.

16. Service des ressources financières – service d'installation, d'entretien et de réparation de tableaux numériques (TNI) et d'écrans plats interactifs (ÉI) – appel d'offres 15-372P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4737, version corrigée en date du 28 mars 2022 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services pour les différents services à taux forfaitaires pour l'installation, l'entretien et la réparation de tableaux numériques et d'écrans interactifs;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est *Solutions informatiques Inso inc.* au montant de 2 252 695 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 425 445 \$ plus taxes à *Solutions informatiques Inso inc.* pour les services à taux forfaitaires pour l'installation, l'entretien et la réparation de tableaux numériques et d'écrans interactifs. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

17. Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels pour l'Agent de sécurité SST des chantiers en cours dans le cadre du projet de la rénovation des gymnases (projet: 325 060 830)

Document déposé : Rapport A-33-1872 en date du 14 mars 2022
de M. Osée Benoit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Madut inc.* pour les services professionnels liés à la santé et sécurité du travail dans le cadre du projet de la rénovation des gymnases de l'école Saint-Luc, située au 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, à Montréal;

CONSIDÉRANT les services professionnels supplémentaires requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Madut inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de surveillance SST des travaux sur tous les chantiers en cours dans l'école Saint-Luc.

18. Service des ressources matérielles – bâtiment 278, situé au 7378, rue Lajeunesse – révision de l'estimation des honoraires professionnels et dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de réhabilitation majeure (projet : 278 000 620)

Document déposé : Rapport A-33-1873 en date du 3 mars 2022
de M. José Camirand Simoneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Consortium MR* pour la réhabilitation majeure du bâtiment, situé au 7378 rue Lajeunesse, à Montréal;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier inattendues occasionnant des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT que seuls les ajustements liés aux travaux supplémentaires requièrent une autorisation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Consortium MR* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réhabilitation majeure du 7378 rue Lajeunesse.

19. Documents d'information :

- a) A-31-4631 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial sanitaire – écoles Saint-Albert-le-Grand et Notre-Dame-des-Victoires, annexe – appel d'offres 24-710P1 – annulation de l'appel d'offres
- b) A-33-1870 Service des ressources matérielles – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie de la résidence (projet : 354 030 860)
- c) A-33-1871 Service des ressources matérielles – école Saint-Clément – révision des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe extérieure – phase 2 (projet : 082 014 640)
- d) A-33-1874 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc, annexe Prud'homme, située au 3641, Prud'homme – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment et de mise en conformité (projet : 041 000 280)
- e) A-33-1875 Service des ressources matérielles – école Bedford – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école (projet : 091 019 590)

- f) A-33-1876 Service des ressources matérielles – école Sophie-Barat –
révision de l'estimation des honoraires professionnels dans
le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure -
phase 3 (projet : 056 050 250)

20. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas.

21. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 9 h 27.

Secrétariat général – 14 avril 2022